



AMICALE DU PERSONNEL DE LA C.C.4.V.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2021

incluant UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(pour changement d'articles des Statuts)

du Samedi 30 AVRIL 2022 - Salle « René Larcheron » à FERRIERES

1.) ACCUEIL

A partir de 17 H30, le pointage est effectué à l'entrée par les Membres du bureau : Mmes Laëtitia COLBEAU et Isabel DE ALMEIDA.

2.) OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

2.1) LE QUORUM - Après le comptage, il est relevé :

46 Présents (soit 41 adhérents présents et 5 Pouvoirs de vote) sur 70 ADHÉRENTS).

Le quart des actifs étant dépassé : $70 \text{ adhérents} : 4 = 17,50 \text{ soit } 18 \text{ présents ou représentés}$ –

L'Assemblée Générale Ordinaire 2021 est déclarée ouverte à 18 H.10 par la Présidente par intérim/Secrétaire Joëlle HARRY et peut valablement délibérer.

Joëlle HARRY remercie chaleureusement tous les membres présents pour leur bonne participation, Il est expliqué que par comparaison aux 90 adhésions de 2020 : 5 personnes ne veulent plus cotiser ou sont parties des Collectivités ; il en reste 85 qui ont tous été destinataires de la convocation, soit par courriel, soit par courrier. **70 adhérents ont renouvelé leur cotisation** (il en resterait donc 15 à venir ..., mais rien n'est encore perdu !).

2.2) CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

Sur 22 Collectivités : (19 Communes ; 2 Syndicats d'intérêts Scolaires et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLEES (C.C.4V) : **assistaient à cette réunion** :

MAIRES ET ÉLUS : (1 Commune)

NARGIS : M. Pascal DE TEMMERMAN (Maire) –

Etaient Absents excusés et représentés : (3 Communes + 1 Syndicat)

FONTENAY-SUR-LOING : Mme Evelyne LEFEUVRE (Maire) représentée par Mme Nadia MARTIN (Adjointe) ;

DORDIVES : M. Jean BERTAUD (Maire) représenté par Mme Stéphanie GAILLARD (Adjointe) ;

PREFONTAINES : M. Michel HARANG (Maire) représenté par Mme Martine NORET (Adjointe) ;

SIIS DE PREFONTAINES : M. Michel HARANG (Président) représenté par Mme Martine NORET (Membre)

Etaient absents excusés : (2 Communes)

GONDREVILLE : M. Rémi DURAND (Maire) ;

SCEAUX-DU-GATINAIS : Mme Céline GADOIS (Maire)

Communes n'ayant pas répondu : (13 Communes + 1 Syndicat et la CC4V) :

LE BIGNON-MIRABEAU (M. Jean-Luc D'HAEGER), CHEVANNES (M. Jean-Claude DELLION), CHEVRY (Mme Karine RODRIGUEZ), CORBEILLES (Mme Françoise BERNARD), COURTEMPIERRE (M. Didier GIBAUT), FERRIERES (M. Gérard LARCHERON), GIROLLES (M. Pascal DROUIN), GRISELLES (M. Claude MADEC-CLEI), MIGNERES (M. Eric BUTTET), MIGNERETTE (M. Joël FACY), ROZOY-LE-VIEIL (M. Jacques HUC), TREILLES-EN-GATINAIS (Mme Françoise MOEHLÉ), VILLEVOQUES (Mme Chantal LAMIGE-ROCHE) ; le SIRIS de MIGNERES-TREILLES et la CC4V.

Après cette énumération, Joëlle HARRY remercie chaleureusement Monsieur Pascal DE TEMMERMAN, Maire de NARGIS et les deux Adjointes, Mme Stéphanie GAILLARD représentant Monsieur le Maire de DORDIVES et Mme Nadia MARTIN représentant Madame le Maire de FONTENAY-S/LOING, venus suivre les travaux de nos Assemblées, puisqu'il est inclus une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE pour modification de Statuts.



2.3) APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Étaient présents – Bureau exécutif : Présidente par intérim/Secrétaire : Mme Joëlle HARRY – Vice-Présidente : (Poste vacant) – Trésorière : Mme Olga RODRIGUES - Trésorière adjointe : Mme Isabel DE ALMEIDA – Secrétaire (poste vacant) - Secrétaire adjointe : Mme Micheline PINET –

Membres : Mme Suzy CHASSIGNAT – Mme Laëtitia COLBEAU – Mme Elisabeth GRAVIER - M. Jacky LEDER – M. Daniel RATIER –

Personnes cooptées : Mme Martine NORET – Mme Anne-Marie SIMON -

Vérificateur aux comptes : M. Thierry DEBEIR

Absente excusée : Mme Claudine DAVID

Démissionnaires : M. Claude DUEDAL – Mme Patricia DUDEDAL

2.4) MINUTE DE SILENCE –

Joëlle HARRY demande et remercie l'assistance de bien vouloir observer **UNE MOMENT DE RECUEILLEMENT à la mémoire de :**

- Monsieur Christian DEGROISSE (qui a été Président d l'Amicale) parti en début d'année 2021
- pour le frère de Claude DUEDAL, Loïc, survenu le 06 Octobre 2021
- et la compagne de notre ami Jean-Charles BRASI

*

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. à 17h.30 - ACCUEIL
2. CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE.
3. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2021
 - Approbation du Procès-Verbal de l'A.G.O de 14/12/2019 à FERRIERES
 - Approbation du Procès-Verbal de l'A.G.O. « spéciale COVID 19 » du 16/12/2020
 - Rapport Financier 2021
 - Rapports d'ACTIVITES ET MORAL 2021 / :
4. INFORMATIONS DIVERSES
(Site Internet et Cotisation 2022 (inchangée : 16 €))
5. CALENDRIER DES SORTIES 2022
6. ELECTION DU 1/3 SORTANT
7. ELECTION D'UN PRESIDENT
8. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE pour modifications aux Statuts
- 9.. QUESTIONS DIVERSES
10. PRISES DE PAROLES
- 11.. TABLEAU D'HONNEUR 2021
12. LE POT DE L'AMITIE ; REPAS, «30 ANS DE L'AMICALE »

*

Avant de commencer l'Assemblée donne son accord pour voter les décisions prises à main levée et il est rappelé que pour ces votes, il faudra obtenir les 2/3 des membres présents ou représentés (46 x 2/3 = 30,66 soit 31 voix) – Art.t. 11-8 des Statuts.

3.) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021

3.01- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2019 du Samedi 14 Décembre 2019. Joëlle HARRY indique que ce compte rendu a été relu au Comité Directeur au cours de la réunion de bureau du Mercredi 16 Décembre 2020 dite AG 2020 « Spéciale COVID 19 » et n'a pas appelé d'observation particulière. **Il a donc été adopté à l'unanimité et signé par les membres présents du Bureau.**

3.02- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2020 dite « Spéciale COVID 19 » du Mercredi 16 Décembre 2020. Egalement, Joëlle HARRY indique que celui-ci a été relu au Comité Directeur ; n'appelant pas d'observation, **il a été adopté à l'unanimité et signé par les membres présents du bureau.**

Ces deux Procès-Verbaux ont donc été portés en priorité à l'ordre du jour de l'A.G. 2021. L'assistance présente ne faisant pas part d'observations, ils sont définitivement approuvés à l'unanimité.



3.03- RAPPORT FINANCIER 2020-2021

1°) La parole est donnée à Mme Olga RODRIGUES qui détaille les quelques lignes des Dépenses et des Recettes. Au départ de Mme Patricia DUEDAL, en Juillet 2021, il restait la somme de

La 1^{ère} partie de la subvention 2020 (9.700 €) avait été reçue en Avril 2020 et avait permis l'organisation de la seule sortie du Samedi 07 Mars 2020 à l'OPERA GARNIER – Comme nous n'avons pas pu organiser en 2020, la seconde partie de la subvention de Septembre 2020 n'a pas touchée et il a été proposé de la reporter sur le 1^{er} trimestre 2021. Mais à ce jour 30/04/22 nous n'avons toujours rien reçu. Même si les sorties 2021 sont restées au point mort ; il nous a tout de même fallu organiser en Octobre 2021 le cabaret, qui avait été repoussé d'une année du fait du COVID 19. En effet, sur les clauses du contrat signées antérieurement, si nous ne pouvions pas satisfaire cette soirée, nous devions régler un désistement de + de 8.000,00 € !! Ce qui fait qu'après cette soirée, nous n'avions qu'une petite marge de manœuvre pour notre Assemblée Générale de ce soir et c'est aussi pour cela que nous n'avons pas pu faire notre traditionnelle tombola.

Aucune question n'étant soulevée par l'assistance,

2°) Les DEUX RAPPORTS préparés et lus par le VERIFICATEUR AUX COMPTES M. Thierry DEBEIR (du 01/01/2021 au 15/06/2021 gestion de Mme Patricia DUEDAL) et (du 15/06/2021 au 31/12/2021 date de la prise de fonction de la Présidente par intérim Joëlle HARRY) n'appelant pas d'observation particulière,
- le Bilan Financier 2020-2021 est adopté à l'unanimité.

Joëlle HARRY remercie grandement Mme Olga RODRIGUES pour la bonne tenue de ses Livres et M. Thierry DEBEIR pour sa disponibilité.

3.04- COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2021 par la Secrétaire, **incluant le RAPPORT MORAL de la Présidente par intérim.**

Ceux-ci n'appelant pas d'observation, **sont adoptés à l'unanimité.**

4.) INFORMATIONS DIVERSES

4.01- Site INTERNET.

M. Thierry DEBEIR prend la parole pour informer les personnes présentes :

- Qu'à son initiative, le site internet est de nouveau ouvert et actif ;
- Que maintenant, les différents comptes rendus, relevés des réunions de bureau, statuts, informations diverses d'organisations, pourront être lus, regarder les photos, sur le site qui existait déjà avec Claude DUEDAL ;
- Concernant « le droit à l'image », les personnes ayant mentionné sur leur adhésion qu'elles ne voulaient pas être reconnues, seront floutées ; et merci de signaler s'il y avait des impairs !

4.02- COTISATION 2022 – Inchangée pour 2022 : 16 €

Toutefois, une interrogation a été portée à la connaissance de Joëlle HARRY : « Pourquoi faire payer une cotisation sur 2022 ? »

1°. Parce que l'on paie toujours la cotisation pour l'année en cours ;

2°. Sauf pour 2021 où il y a eu la gratuité parce que l'on ne savait pas ce que nous pourrions faire ;

3°. Et pour 2022, comme dit plus haut, nous n'avons pas eu la 2^{ème} partie de la subvention CC4V 2020 ; souvenons-nous qu'il nous faut toujours avancer des acomptes aux voyagistes si nous voulons faire des sorties



4°. Souvenons-nous aussi qu'il nous faut toujours avancer des acomptes aux voyagistes si nous voulons faire des sorties ;

5°. C'est une des raisons principales que nous n'avons pas prévu de grandes sorties pour 2022.

6°. Et, Joëlle HARRY s'engage pour que le bureau la mérite ...



5.) LE PROJET DU CALENDRIER DES SORTIES 2022 commenté par Joëlle HARRY

JANV.

FEVR.

MARS

AVRIL :

Samedi 30

AGO 2021 – AGE – « 30 ANS DE L'AMICALE »

MAI

JUIN

JUILLET :

Dimanche 03 – « LA MER DE SABLE »

Départ : 07 H00 de FERRIERES – Autoroute vers l'Allier –
Retour vers 22 H.00

Comprenant : le transport, le billet d'entrée, l'assurance rapatriement, et en option
1 chèque gourmand à 10 € pour le déjeuner sur le site, à dépenser à votre
convenance sur le site.

AOUT :

SEPTEMBRE :

OCTOBRE –

Samedi 15 « CROISIÈRE DE NUIT SUR LA SEINE »

On attend 2 propositions demandées : 1 avec visite du Musée Grévin + la croisière
et l'autre sans le Musée Grévin – Tout cela selon nos finances ...

*C'est en remplacement du dîner de nuit à la Tour Eiffel, dont la réouverture du
restaurant reste toujours dans l'incertitude jusqu'à fin Juin, donc pas possible
pour le moment de la programmer.*

NOVEMBRE :

DECEMBRE :

Samedi 17 – AGO 2022

Salle polyvalente FERRIERES

6.) L'ELECTION DU 1/3 SORTANT 2022.

6.01- Le bureau est renouvelé tous les ans par tiers. Il n'y a pas eu de 1/3 sortant en 2020, il devait être reporté sur 2021 et avec les deux démissions au 15 Juin 2021 de Claude et Patricia DUEDAL,

6.02- A la réunion de bureau du 23 Novembre 2021 :

- **Mme Laëtitia COLBEAU** faisait savoir qu'elle restait comme « Membre » du bureau mais qu'elle démissionnait du poste de la Vice-Présidence (*soit 1 membre*) ;

- Les autres membres donnaient leur accord pour rester dans le bureau aux mêmes postes : **Suzy CHASSIGNAT, Claudine DAVID, Isabel DE ALMEIDA, Elisabeth GRAVIER, Joëlle HARRY, Jacky LEDER, Olga PEREIRA-RODRIGUES, Micheline PINET, Daniel RATIER,**

(*soit 9 membres*) ;

- Quant aux deux personnes cooptées en cours de mandat : **Mmes Martine NORET et Anne-Marie SIMON**, elles donnent leur accord pour intégrer le Bureau (*soit 2 membres*).

- Le Conseil d'Administration sera donc composé de **12 membres**.

6.03- LE TIERS SORTANT reste donc : **Suzy CHASSIGNAT ; Joëlle HARRY et Micheline PINET** (*Ces membres sortants ont été réélus en AG 2017 pour un mandat allant de 2018-2019 et 2020 – reporté en 2021*). + **2 démissionnaires Claude et Patricia DUEDAL**.

- *L'article 9.1 des Statuts prévoit que le Conseil d'Administration est composé d'un minimum de 9 membres et d'un maximum de 15 membres. Le nombre des membres peut rester stabilisé à 12.*

Toutefois, on peut encore intégrer de nouveaux candidats, surtout pour trouver un Président.



6.04- Il y a une personne qui se présente pour intégrer le Conseil d'Administration :
- Madame Gwendoline VIOLLAND

6.05- Aux questions posées, l'Assemblée donne son accord à l'unanimité pour :

6.05.1 - Réélire les Membres sortants :

Mmes Suzy CHASSIGNAT, Joëlle HARRY, et Micheline PINET ;

6.05.2 - Elire les deux personnes cooptées : Mme Martine NORET et

Mme Anne-Marie SIMON ;

6.05.3 – Elire la nouvelle candidature de Mme Gwendoline VIOLLAND ;

6.06- VERIFICATEUR AUX COMPTES : *Comme le prévoit les statuts (art. 9.4), l'AG doit élire tous les ans un Vérificateur aux comptes.* Pour l'année 2021 **M. Thierry DEBEIR** a bien voulu se charger de cette mission et **veut bien représenter sa candidature pour 2022.** Le bureau l'en remercie.

6.06.1- A la question posée, M. Thierry DEBEIR est réélu Vérificateur aux comptes pour l'année 2023.

6.07- Toujours suivant les statuts, On peut aussi y adjoindre 2 personnes supplémentaires ne faisant pas partie du bureau. **A la demande, aucune candidature ne se dégage.**

7.) ELECTION D'UN PRESIDENT –

A la question posée : « Y-a-t-il une candidature pour le poste de Président ? » : Aucune candidature ne se dégage de l'Assemblée.

7.01 - Mme Joëlle HARRY propose sa candidature : *« Comme je l'ai dit en réunion de bureau du 23 Novembre 2021, si personne ne se lève parmi l'assistance, je me proposerai au poste de Présidente – même en assurant toujours le poste de secrétaire ; secrétaire c'est « mon » poste dans toutes les Associations dont j'occupe la place ».*

Mme Olga RODRIGUES, Trésorière, prend le micro et demande aux adhérents présents s'ils sont d'accord pour élire Mme Joëlle HARRY au poste de Présidente. A l'unanimité, l'Assemblée donne son accord pour élire Mme Joëlle HARRY Présidente de l'AMICALE.

Joëlle, assez émue : « remercie l'Assemblée de lui faire confiance ; sait qu'elle est bien entourée par les membres du bureau, qui feront le maximum pour l'aider dans la tâche importante qui l'attend ». **Délibération sera faite en conséquence pour accompagner ce changement auprès de la Préfecture d'ORLEANS.**

7.02 – Election de Vices Présidents

D'un autre côté, il importe à la Présidente nouvellement élue, de poser une dernière question à l'Assemblée :

- « Pour tout ce que Patricia et Claude DUEDAL ont fait durant 30 ans pour l'AMICALE, il est demandé l'autorisation de les nommer tous les deux PRESIDENTS D'HONNEUR DE L'AMICALE. Aucune objection, à l'unanimité des présents, Claude et Patricia DUEDAL sont nommés « Présidents d'Honneur ». Une délibération sera faite en conséquence. Un courrier leur sera adressé.

Une prochaine réunion sera prochainement programmée pour « reformer » le bureau DE L'AMICALE.



**SUSPENSION PROVISOIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A 19H.00
POUR L'OUVERTURE DE :**

8°) **L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE A 19H.01**
Objet : MODIFICATIONS DES STATUTS.

CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE

Il y a 41 Adhérents présents + 5 Pouvoirs = 46 - Comme l'indique l'Art. 13 des statuts, pour être valable, cette assemblée doit avoir au moins le quart des membres actifs (70 adh./4 = 17,5 soit 18 adhérents présents ou représentés), la Président Joëlle HARRY déclare donc l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE ouverte.

Pour cette Assemblée, il est rappelé que les décisions sont prises avec l'approbation des $\frac{3}{4}$ des membres présents ou représentés soit : 46 adhérents : $\frac{3}{4} = 34,5$ soit 35 voix.

SUJET :

- *Ajouter des Adhérents « sympathisants »*
- *et un « tarif spécial étudiant » pour les jeunes de 18 ans à 25 ans.*

La Présidente relit la DELIBERATION prise au cours de la réunion du Conseil d'Administration du 28 Octobre 2021, se rapportant à ces DEUX modifications sur les Statuts :

5.1 Sur la demande de quelques adhérents « sortis » de l'AMICALE à un moment donné, soit pour raison de changement de situation, d'éloignement familial, ou de déménagement, désireux de revenir à l'AMICALE, il avait été demandé courant Janvier 2020, si leur réintégration pourrait être possible ?

- Considérant cette question positive pour ces adhérents, il semblerait acceptable que ces personnes désireuses de revenir, puissent être réintégrées dans les adhérents, en prenant le nom de « sympathisants » et en s'acquittant de la même cotisation que l'adhérent ; ils pourraient ainsi bénéficier d'un tarif privilégié.

Cette 1^{ère} résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

5.2 Egalement, il avait été aussi évoqué le principe d'un adhérent qui a un enfant « étudiant » ayant atteint l'âge de 18 ans, donc encore chez ses parents, puisse bénéficier d'un tarif « spécial étudiant » ?

- Considérant qu'actuellement, cet enfant ne peut plus être pris en compte dans le tarif « enfant », il est réfléchi par les Membres présents, que pour les jeunes de + de 18 ans, qui sont étudiants et donc encore chez leurs parents, puissent bénéficier d'un « tarif étudiant », à condition, toutefois, que pour bénéficier de ce tarif, il soit fourni impérativement lors de l'inscription, la justification du statut d'étudiant par un certificat de scolarité.

Cette 2^{ème} résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

5.3 Considérant que ces deux résolutions ne figurent pas dans nos statuts adoptés lors de la dernière modification du 17 Décembre 2011, il y a lieu de recomposer plusieurs articles et notamment :



- l'Art. 1^{er} – « Constitution » en ajoutant 2 paragraphes ;
- l'Art. 04 – « Composition des Membres » ;
- l'Art. 06 – « Cotisation » ;
- l'Art. 07 – « Ressources ».

3^{ème} résolution : Après adoption du présent procès-verbal, une délibération sera faite de ces nouvelles conditions, qui motivera l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE et accompagnera l'exemplaire de nos Statuts pour déclaration à la Préfecture.

NOTA : Cette DELIBERATION A DEJA ETE ADOPTEE par les Membres présents à la réunion du Conseil d'Administration du Mardi 23 Novembre 2021.

A la demande de la Présidente :

- Aucune question n'étant posée par l'Assemblée sur ces deux sujets, il est décidé de les mettre aux voix.
- Ces deux décisions sont adoptées à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant clos et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H.20

FERMETURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE A 19H.20

et REPRISE NORMALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE A 19H.21

9.) QUESTIONS DIVERSES

9.01- Aucune question n'a été reçue par courrier ;

(dans ce cas, elle peut être étudiée avant l'AG)

9.02- et aucune autre n'étant soulevée par l'assistance,

(dans ce cas, si celle-ci ne peut être résolue sur place, elle sera étudiée en réunion de bureau)

9.03- Remerciements de la Présidente :

- A Monsieur le Maire de FERRIERES et sa Municipalité pour la mise à disposition du photocopieur de la Mairie, de la salle du Centre Médico-Social pour nos réunions ; de la salle des fêtes « René-Larcheron » ;
- A Madame le Maire de FONTENAY-S/Lg pour multiples services rendus par les personnes de l'accueil (photocopies) ; cave pour stockage de matériel et du Champagne ;
- Aux Services Techniques de FERRIERES qui n'hésitent pas à nous donner un coup de main quand cela est nécessaire ;
- à tous les membres du bureau pour le soutien que chacun peut apporter, ainsi qu'à toutes les personnes qui participent régulièrement à nos activités ; espère n'oublier personne et que si c'était le cas, ce serait bien involontaire.



9.04 - Prise de paroles :

- Monsieur DE TEMMERMAN, Maire de NARGIS.

10.) TABLEAU D' HONNEUR 2022

Après le rappel des modalités, la Présidente indique qu'il n'y a qu'une seule personne. C'est sous les flashes des smartphones et les applaudissements de l'assistance qu'il est remis :

Départ à la retraite du 31 Décembre 2019

Commune de NARGIS

Madame Elisabeth GRAVIER

Remise de fleurs par L'AMICALE et Monsieur DE TEMMERMAN
Maire de NARGIS pour ses bons et loyaux services à la Mairie de NARGIS

Egalement, par l'intermédiaire de Madame Nadia MARTIN, Adjointe à Madame le Maire de FONTENAY-S/LOING, l'AMICALE remet un superbe pot de fushia à Madame Joëlle HARRY, nouvelle Présidente de l'AMICALE.

11.) CLOTURE DE L'ASSEMBLEE

L'ordre du jour étant terminé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente **déclare la séance close à 19 H.41.**

VIN D'HONNEUR

La Présidente invite les personnes à se diriger au fond de la salle vers le **VIN D'HONNEUR** ;
- demande à ceux qui restent au repas de prendre leur chaise pour réserver leur place autour des tables numérotées (*si vous ne vous en souvenez plus, redemandez à Laëtitia !*)

TOMBOLA

Comme expliqué plus haut, nos fonds étant en baisse, pas de tirage TOMBOLA cette année – Nous verrons à la prochaine AG de 2022 – Pour les personnes ayant parrainé des adhérents, ne vous inquiétez pas, nous ne vous oublierons pas : vous aurez toujours double ticket.

REPAS-DANSANT

Traiteur : « L'UNI VER SELLE » de La Selle-sur-le-Bied.

Musique : DANSING MELODIE de Château-Landon

Au moment du dessert, UNE COUPE DE CHAMPAGNE sera offerte à tous les convives pour fêter « LES 30 ANS DE L'AMICALE » ;

- il est aussi demandé à tous d'être solidaires avec les personnes qui entretiennent la salle en ne jouant pas avec les paillettes, de laisser les décorations sur les tables ;

PORTEZ-VOUS BIEN, PRENEZ SOIN DE VOUS ET BONNE « NOCES DE PERLE » !

La Président/Secrétaire,
Joëlle HARRY

La Vice-Présidente,
Martine NORET